



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 octobre 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et me référant aux lettres précédentes de la Mission permanente parues sous les cotes A/61/571-S/2006/884, A/61/954-S/2007/354, A/62/705-S/2008/117, A/62/798-S/2008/240, S/2008/377, S/2008/599, S/2008/790 et S/2009/202 concernant les menaces illicites et insolentes proférées par le régime israélien de recourir à la force contre la République islamique d'Iran, je tiens à vous informer que divers responsables de ce régime continuent sans relâche, en usant de prétextes fabriqués de toutes pièces, à menacer publiquement de recourir à la force contre la République islamique d'Iran au mépris le plus total du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en particulier des dispositions de la Charte selon lesquelles les Membres de l'Organisation « s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

À cet égard, j'appelle votre attention sur un article paru récemment sur *Times On Line*, le 4 octobre 2009, intitulé « Israël donne les noms de Russes qui aident l'Iran à fabriquer une bombe nucléaire », dans lequel figurent des propos tenus par Ephraïm Sneh, ancien Vice-Ministre de la défense du régime sioniste, qui a proféré publiquement des menaces selon lesquelles il devenait de plus en plus urgent de prendre des mesures pour mettre un coup d'arrêt au programme. « Si des sanctions incapacitantes n'étaient pas prises avant Noël, Israël frappera. Si nous sommes seuls, nous agirons seuls. »

Comme vous le savez, la République islamique d'Iran, en tant qu'État partie au TNP et membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mène actuellement avec le Groupe 5+1 des négociations portant sur l'ensemble actualisé récemment proposé au Groupe. Les programmes nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran ne comportent aucune menace contre les membres de l'Organisation des Nations Unies et, selon les rapports de l'AIEA, nos activités nucléaires pacifiques n'ont jamais été détournées de leurs fins. Conformément aux accords de garanties passés entre l'AIEA et notre pays, les installations nucléaires de l'Iran sont soumises à des inspections internationales régulières et à la surveillance exercée par l'Agence. La République islamique d'Iran croit fermement que l'existence au Moyen-Orient d'arsenaux nucléaires et que les installations nucléaires du régime sioniste, qui ne sont pas soumises à des garanties, font peser



les menaces les plus graves sur la région, la paix et la sécurité internationales, et que le désarmement nucléaire est la première des priorités de la communauté internationale. Nous défendons fermement l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires et considérons pour cette raison que la création dans les meilleurs délais d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est une mesure très concrète menant à ce noble objectif.

Les autorités iraniennes estiment que les affirmations et menaces irresponsables de cette nature, évoquant une attaque contre la République islamique d'Iran, sont radicalement incompatibles avec les buts, principes et dispositions de la Charte des Nations Unies. Comme nous l'avons signalé à maintes reprises, la République islamique d'Iran, qui n'a jamais menacé ou eu l'intention de menacer d'autres nations, affirme néanmoins qu'en réponse à toute agression elle n'hésitera pas à agir pour assurer sa légitime défense et se protéger et protéger sa population conformément au droit naturel qui lui est reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Ces menaces insupportables de recourir à des actes criminels et terroristes contre un pays souverain ne font pas que démontrer la nature agressive et belliqueuse du régime sioniste, elles constituent en outre des violations flagrantes du droit international et des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies et exigent une réaction claire et résolue des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité. Le Conseil devrait réagir à ces déclarations odieuses en les condamnant sans ambiguïté et en engageant ledit régime à cesser et à s'abstenir immédiatement de menacer de recourir à la force contre des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazae**